Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 12

Artikel: Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337261

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sur place la plus grande partie du temps. Les marches et le stationnement se rapprochent déjà plus de la réalité. Cependant je ne crois pas qu'aucune unité de la Ire division ait eu, dans les dix jours de manœuvres, inspection comprise, une moyenne de trajet de plus de 20 kilomètres. Si, pendant ces marches et au stationnement les fatigues et les privations ont été considérables, il faut l'attribuer d'abord à la saison excessivement chaude, ensuite à l'inexpérience des chefs dans l'emploi des moyens propres à les atténuer ou à les éviter. Je me suis permis, dans la première partie de mon exposé, de montrer les lacunes qui existent à cet égard dans l'instruction de notre infanterie. J'ai la conviction qu'avec l'esprit militaire et le désir de faire pour le mieux, qui sont innés dans le corps des officiers de la Ire division, il aura suffi de les signaler pour que les prochaines manœuvres, dans quatre ans, donnent l'occasion de constater de sensibles progrès. »

Déploiement stratégique des forces françaises sur leur frontière orientale [1].

Nous avons laissé les extraits de l'ouvrage du général Pierron sur cet important sujet au moment où, après avoir exposé les vues les plus rationnelles sur les diverses combinaisons qui pourraient se présenter dans des opérations d'Allemands contre Français autour de la frontière franco-allemande, il y aurait à y mêler l'éventualité d'une entrée en ligne de forces russes en faveur de la France. Cette éventualité fait sortir la discussion du domaine des données positives pour l'introduire dans celui des hypothèses plus ou moins vraisemblables ; car si l'on peut savoir assez exactement les effectifs que soit l'Allemagne soit la France pourraient mettre en présence sur la zone d'environ 80 lieues entre la Suisse neutre et la Belgique neutre, on n'en peut dire autant de la possibilité militaire russe sur les diverses frontières de son immense territoire. Des complications internationales y sont en germe sur plusieurs points, à proximité de matières inflammables, et si le front spécial d'une action directe contre l'Allemagne, en

[1] Voir notre livraison de novembre 1895.

coopération avec la France, reste indiqué assez naturellement et sans trop d'écarts, il reste aussi que ce front est susceptible de notables extensions, de maintes variantes plus ou moins accidentelles qui en changeraient la nature primitive. En telle prévision la répartition des forces disponibles ne peut être que relative ou provisoire.

Entr'autres variantes, il y en a deux essentielles à considérer : l'Austro-Hongrie serait-elle nécessairement solidaire de la lutte que devrait soutenir l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse?... La grosse question d'Orient serait-elle rouverte?

Si les Russes n'ont affaire qu'à l'Allemagne, leur ligne de démarcation ne s'étend que de la Baltique, près Memel, à Mislovitz, près Cracovie, sur une longueur d'environ 180 lieues. Si l'empire d'Autriche s'en mêle, comme alliée de l'Allemagne, comme membre sincère de la Triplice, le front irait environ 130 lieues plus loin vers le Sud-Est, soit jusqu'à Dorna, à la limite de la Moldavie. Si l'incendie se communique à l'empire ottoman et aux Etats danubiens, c'est jusqu'à la Sulina ou à Varna que s'étendrait la zone belligérante, allongée d'environ 110 lieues, de sorte que le front total russe, de la Baltique à la mer Noire, formerait une ligne continue de plus de 400 lieues, où compteraient aussi quelques alliés peut-être.

A cela se joindraient, selon toutes probabilités, des perspectives d'autres théâtres de guerre, en Arménie, en Orient, en Afganistan, aux Indes, en Chine, aux colonies, sur mer, etc., etc.; alors les combinaisons n'ont plus de limites, les calculs de répartition d'effectifs plus de justesse.

Il serait donc téméraire de prévoir les ressources réelles de guerre régulière que la Russie dirigerait contre l'objectif principal dans la première hypothèse donnée, lequel ne pourrait être que Berlin. Cela d'autant plus que personne ne peut dire aujourd'hui à quels chiffres monteraient les forces russes prêtes à être mobilisées en ligne.

Toutefois nous croyons, d'après quelques indications générales, que la Russie, en une vingtaine de jours, ébranlerait neuf ou dix armées d'opérations, peut-être jusqu'à douze armées en trente jours, de 80 à 110 mille hommes chacune ; que sur ce nombre trois ou quatre des premières armées formées seraient en état d'agir dans la direction de Berlin, tandis que deux à trois autres prendraient éventuellement la direction de Vienne, le reste demeurant soit en réserves immédiates et en

marche, soit en observation sur d'autres front ou en réserve générale, pour être mobilisable deux ou trois semaines après le premier mouvement en avant.

Partant de cette supposition, écoutons maintenant M. le général Pierron dans ce qu'il dit des éventualités de guerre de la France contre l'Allemagne, avec le concours de la Russie :

Comme il faut au moins un mois à la Russie, dit l'auteur de *La Défense des frontières de la France* (1), pour mobiliser ses armées et les concentrer sur la frontière russo-prussienne, l'intérêt de l'état-major allemand sera d'attaquer tout d'abord et sans retard les armées françaises, afin de les accabler sous la supériorité numérique, de les battre, et de les mettre hors de cause par une poursuite à outrance, avant que les forces russes, contenues provisoirement par quelques corps d'armée et une nombreuse cavalerie, ne soient concentrées et prêtes à entamer la lutte.

Dès lors, le rôle du généralissime français est tout tracé : il ne doit pas faire ce que désire l'ennemi, puisque ce serait servir ses intérêts : le nôtre commande, au contraire, de faire traîner la lutte en longueur au début sur la frontière franco-allemande, en détruisant les voies de communication et en couvrant de retranchements les cours d'eau successifs entre la frontière et la Seine, sans engager prématurément nos masses dans une bataille décisive. Il faut temporiser, dût-on rétrograder jusque derrière la Loire et le Morvan, jusqu'à ce que les armées russes entrent vigoureusement en action et forcent l'adversaire commun à se dégarnir sur la frontière française pour faire face de deux côtés : le moment sera venu alors de passer résolument à l'offensive.

Il est vrai que la diplomatie prussienne, dirigée d'une main ferme par un ministre habile et résolu, qui s'inspire sagement des intérêts stratégiques de l'armée allemande, a réussi à conclure, en 1879, un traité d'alliance avec l'Autriche, dans lequel la Prusse s'est fait la part du lion. Mais les hommes d'Etat les plus expérimentés de l'Autriche, de la puissante école des Kaunitz et des Metternich, considèrent la durée de ce traité comme temporaire, et élèvent contre lui les objections suivantes : « Il favorise les menées sourdes par lesquelles la politique prussienne mine la fidélité des populations allemandes de l'Autriche envers la noble dynastie des Hapsbourg. Le bureau de la presse officieuse de Berlin (dit bureau des reptiles) s'est affilié à la presse juive de Vienne, et par elle répand peu à peu en Autriche des insinuations malveillantes, qui tendent à montrer que le pays est mal gouverné et devrait se réunir à la grande patrie allemande. Ces doctrines sont propagées par les professeurs d'origine

[1] *Ouvrage cité*, pages 317 et suivantes. L'auteur ne prend-il pas un peu trop d'emparre en portant à un mois le temps nécessaire à l'armée active russe pour sa mobilisation ? De 15 à 20 jours nous paraîtrait plus près de la réalité. (*Réd.*)

allemande dont l'Autriche a le tort de peupler ses Universités. Ces professeurs se servent presque exclusivement des ouvrages élaborés en Prusse, ouvrages qui glorifient à dessein les Hohenzollern, cherchent à semer la haine contre les Slaves et le mépris pour les Magyars. Quant on veut connaître, en effet, les convoitises secrètes les plus ardentes de la politique prussienne, il faut lire les livres imposés ou recommandés officieusement dans les écoles allemandes ; car le Gouvernement prussien s'est arrogé le monopole de l'enseignement, afin de dresser les esprits à ses projets, comme il fabrique l'opinion publique dans ses bureaux. Les statistiques corrigées avec art à Berlin, propagées avec zèle par les professeurs allemands, démontrent que tout est inférieur, dans l'empire des Hapsbourg, à ce qui existe dans l'empire des Hohenzollern. A l'aide de documents tronqués, puisés dans les archives, on prétend prouver que la Prusse seule a sauvé l'Allemagne en 1813 ; que l'Autriche n'a eu que des généraux inaptes, irrésolus ; que son armée ne connaît que « la routine de la défaite ». Cette tendance des professeurs allemands s'attache à inculquer l'idée que l'Autriche-Hongrie n'est qu'un conglomérat de peuples hétérogènes, et que ses provinces allemandes, les plus riches et les plus peuplées, doivent faire naturellement retour à l'Allemagne. Outre la propagation de ces livres qui empoisonnent l'esprit de la jeunesse et lui soufflent le mépris pour la dynastie des Hapsbourg, il faut citer celle des cartes géographiques, élaborées en Prusse sous la dictée occulte du ministère de l'instruction publique, cartes sur lesquelles on marque avec intention la réunion de certaines provinces de l'Autriche avec l'Allemagne au moyen âge ; on y voit figurer sous le titre : « Allemagne orientale », la Bohême, la Moravie, la Silésie autrichienne. Les productions littéraires, qui reçoivent, avec une subvention, le mot d'ordre de Berlin, déclarent s'adresser non seulement à l'empire allemand « dans ses limites actuelles », mais encore aux « frères allemands » de l'Autriche, de la Suisse, des Pays-Bas et des provinces baltiques. Pour détourner l'attention du Gouvernement autrichien de ces menées sourdes, la politique prussienne brouille les cartes en Orient, souffle la haine entre Allemands, Magyars et Slaves, augmente les discordes entre Autrichiens et Hongrois, et s'acharne à créer l'idée factice que la monarchie des Hapsbourg est menacée par la Russie, tandis qu'elle ne l'est réellement que par la Prusse, qui l'a récompensée de son alliance de 1864 contre le Danemark en lui imposant la guerre de 1866, et en la chassant de l'Allemagne. Tous les ouvrages qui font ressortir les vices de l'organisation sociale ou politique en Autriche inondent les Universités autrichiennes ; tandis qu'on y trouverait pas un seul livre contraire aux intérêts de la Prusse. La science allemande, qui s'entend à torturer les textes et les archives pour les besoins de sa cause, est tombée depuis 1870 dans l'adulation la plus servile pour les coryphées de la politique prussienne, qui lui donnent la pitance et le mot d'ordre journalier ; elle a

pris à tâche de dégrader l'Autriche, et elle a réussi à dominer la littérature autrichienne pour l'asservir à la politique prussienne. Elle représente la séparation, en dehors de l'Allemagne, des provinces allemandes de l'empire des Hapsbourg comme une « absurdité économique, historique et géographique » ; leur annexion à la grande Allemagne comme « la restitution d'un droit imprescriptible ». Ces ouvrages, écrits d'ailleurs de main de maître, séduisent par leurs autres qualités et leur étalage d'érudition ; mais ils n'en sont que plus dangereux. Des sociétés littéraires les répandent à profusion dans les bibliothèques populaires. Ces agissements ténébreux et persévérants ont porté leurs fruits : la jeunesse universitaire, en Autriche, se désaffectionne de plus en plus de la dynastie des Hapsbourg ; les journaux, rédigés par le personnel qui sort de ces Universités, tendent à inspirer aux lecteurs autrichiens le dédain de leur gouvernement ; et l'on a vu fêter l'aniversaire de Sedan dans des villes d'Autriche comme à Berlin ! Comment en serait-il autrement ? La jeunesse, tout le public lettré, celui qui fait l'opinion publique, n'apprend dans les Universités autrichiennes à lire, étudier, réfléchir que d'après les ouvrages prussiens, qui représentent l'Autriche comme inférieure en tout, en littérature, en histoire, en science, à la Prusse. En vertu de l'alliance conclue avec l'Allemagne, le gouvernement autrichien favorise, sans en avoir conscience, ces menées souterraines, qui minent le trône des Hapsbourg lentement, mais sûrement, et qui ne laissent, dans l'avenir, à la noblesse autrichienne, d'autre perspective que celle de tomber sous la férule de la bureaucratie prussienne. Déjà avant la guerre de 1870-71, le chef de la politique prussienne n'osait-il pas dire : « Il n'est pas plus difficile de gouverner Vienne de Berlin, qu'il n'est difficile de gouverner Pesth de Vienne. »

Quoi qu'il en soit de ces appréciations, dans lesquelles les intéressés sont les meilleurs juges, la prudence commande à la France de ne compter que sur elle-même pour sa défense, tout en s'attachant à cultiver les meilleures relations avec les puissances étrangères.

Au moment d'agir, le généralissime calculera la vitesse de concentration des armées française et allemande pour reculer ou avancer en conséquence le front du déploiement stratégique, et il consultera les documents suivants :

Ici M. le général Pierron énumère de nombreux titres de cartes allemandes et françaises et d'ouvrages ou de mémoires militaires, au nombre desquels l'honorable et savant auteur a bien voulu remarquer notre Etude de 1883 sur la *Neutralité de la Suisse et de la Belgique* en cas de guerre entre l'Allemagne et la France.

M. le général Pierron poursuit en indiquant les mesures de

prévoyance que la France doit prendre en cas de guerre avec l'Allemagne, mesures qu'il résume comme suit :

1° Mesures à longue échéance.

1. Voter une loi qui mette le ministre de la guerre en dehors des fréquents changements ministériels nés des crises parlementaires, et nommer un chef d'état-major général permanent.

2. Relever le moral de l'armée en donnant toujours le pas aux combattants sur les non-combattants, et en conférant aux hommes qui vont au feu des honneurs, un rang et une pension de retraite supérieure à celle des individus qui ne paraissent pas sur le champ de bataille.

3. Soigner le recrutement et le développement du corps d'officiers, de manière à lui assurer la supériorité morale et intellectuelle ; ne décerner l'avancement qu'aux chefs d'un caractère ferme, qui possèdent la capacité pratique et qui connaissent, grâce à une instruction approfondie, les procédés de guerre qui répondent aux cas qui se rencontrent habituellement en campagne ; c'est-à-dire aux hommes qui se sont assimilé l'expérience de leurs prédécesseurs en étudiant les guerres antérieures.

4. Recommander aux officiers des diverses armes l'étude de divers ouvrages militaires (dont les titres sont indiqués pour chaque arme).

5. Assurer *la continuité* de l'instruction professionnelle et du dressage des troupes en vue de la guerre.

6. Etoffer en permanence, du 1er novembre à fin septembre de l'année suivante : la compagnie d'infanterie à 125 hommes présents ; l'escadron à 130 chevaux, la batterie à 100 hommes, sans grever davantage le budget de la guerre, au moyen des réductions suivantes :

Réduire le nombre des contrôleurs et intendants, qui est de 370 en France, au chiffre de 153 (comme en Allemagne) ;

Réduire le personnel des hôpitaux, qui est de 350 individus ayant rang d'officier en France, au chiffre de 191 (comme dans l'armée allemande), en utilisant les hôpitaux civils ; — (plus le personnel nécessaire en Algérie et dans l'Indo-Chine).

Réduire le chiffre des pharmaciens, qui est de 138, au nombre de 21 (un par corps d'armée) ; — (plus le personnel nécessaire en Algérie et dans l'Indo-Chine).

Réduire le personnel du service des subsistances de 424 à 347, en confiant le service à l'entreprise ; — (plus le nombre nécessaire en Algérie et dans l'Indo-Chine).

Réduire le personnel de l'habillement et du campement de 105 à 37 ; — (plus le chiffre nécessaire en Algérie et dans l'Indo-Chine).

Réduire les troupes d'administration en France à 3000 hommes, plus ce qui est nécessaire dans les colonies ; et recruter, en temps de guerre, les troupes d'administration dans l'armée territoriale, où l'on trouvera des

ouvriers de profession : boulangers, infirmiers..., expérimentés. (L'armée allemande n'entretient en temps de paix que 1200 boulangers et 600 infirmiers, pour un effectif de 525 000 hommes.)

Raser les places fortes de Calais, Gravelines, Bergues, Saint-Omer Aire, Arras, Douai, Maulde, Condé, Valenciennes, Curgies, Cambrai, citadelle d'Amiens, Maubeuge, Le Quesnoy, Landrecies, Guise, Givet, Rocroy, Longwy, Soissons, Auxonne, Fort-Barraux, Prats-de-Mollo. Diviser les terrains en lots par damier, et ne vendre d'abord qu'un lot sur deux, afin de profiter de la plus-value qu'acquerront successivement les lots à vendre ultérieurement.

Réduire le nombre des directions de l'artillerie et du génie, et le personnel excessif qui y est attaché.

Réduire les états-majors particuliers du génie et de l'artillerie, et le luxe d'officiers supérieurs qu'on leur attribue.

Confier le travail des arsenaux à des ouvriers civils, sauf en Algérie et dans l'Indo-Chine, où l'on formerait des sections spéciales à l'aide de ceux de ces ouvriers soumis à la loi du recrutement. Doter ces arsenaux d'attelages en propre.

Supprimer les états-majors des régiments nationaux; organiser les troupes destinées au service des forteresses en bataillons, qu'on groupera par 5, 4, 3 ou 2, ou qu'on laissera isolés suivant l'importance des places ; placer ces groupes de bataillons sous les ordres de lieutenants-colonels détachés des régiments de ligne, et les rattacher, pour l'administration et les magasins, à un régiment de ligne.

Faire commander la moitié des divisions par des généraux de brigade ; la moitié des brigades par des colonels ; la moitié des régiments par des lieutenants-colonels.

Supprimer les emplois de capitaine en second, et réduire à deux, dans les régiments de cavalerie, le nombre des officiers supérieurs.

7. Dans l'organisation du pied de paix, entretenir le nombre d'officiers combattants nécessaire pour encadrer les troupes de réserve ou mixtes que l'on crée au moment de la mobilisation à l'aide des excédents de réservistes et des plus jeunes classes de l'armée territoriale ; car l'expérience a prouvé que les officiers en retraite, usés par l'âge, ont une extrême répugnance à servir sous leurs cadets dans l'armée de campagne et ne sont guère utilisables, sauf d'honorables exceptions, que dans les dépôts, les places fortes et le service des étapes.

8. Simplifier la comptabilité de manière à réduire le nombre de comptables au strict minimum. A cet effet, faire élaborer les règlements administratifs, non par l'intendance, mais par une commission présidée par un général, commission composée en majorité de majors et trésoriers des corps qui sont constamment en campagne, tels que zouaves, chasseurs

d'Afrique, etc., avec un intendant et un contrôleur comme membres consultatifs.

9. Activer la mobilisation et rendre simultanée celle de l'armée active et de l'armée de réserve, par diverses mesures *ad hoc*.

10. Dans les opérations du recrutement, classer dans les combattants et dresser, dès l'âge de vingt ans, au métier des armes, tous les individus robustes ; ajourner les autres ; affecter à l'infanterie, qui est appelée à supporter les plus grandes fatigues, des hommes vigoureux, ayant la taille d'au moins 1m60 ; donner à la cavalerie ceux qui ont l'habitude du cheval.

11. Mettre l'armement à hauteur du progrès des sciences chimiques et mécaniques, mais l'alléger le plus possible.

12. S'assurer, au moment des inspections trimestrielles, que le personnel et le matériel sont munis de tout ce qui est nécessaire pour l'entrée en campagne.

13. Au moment de la mobilisation, distribuer à chaque soldat la ceinture de laine, en usage aux zouaves et aux chasseurs d'Afrique, qui est la meilleure protection contre les refroidissements d'intestins et la dysenterie ; un bandage ou pansement de premier secours, et une plaque d'identité.

14. Donner à la justice militaire des formes simples et surtout expéditives, afin que les témoins du crime ou de la désobéissance soient témoins du châtiment immédiat.

15. Confier l'élaboration des règlements ou des réformes à l'homme qui a le plus étudié et pratiqué la question, et faire reviser son œuvre par une commission dont il sera l'unique rapporteur.

16. Construire les chemins de fer nécessaires pour activer la concentration des armées françaises sur la frontière franco-allemande ; et compléter cet outillage stratégique en dotant toutes les bifurcations entre cette frontière et la base intérieure Orléans-Nevers-Chagny de nombreuses voies de garage avec quais militaires, d'engins de chargement et de déchargement à vapeur, de fours, d'ambulances provisoires et de baraques pour abriter le matériel.

17. Il ne faut pas oublier qu'au meilleur général il faut une armée, et *non une multitude armée ;* et que, pour l'aider dans sa tâche il a besoin d'un corps d'officiers supérieurs instruits et capables. Enfin, c'est avec des troupes et des officiers qui les conduisent à l'assaut de la position ennemie, à travers les balles et les obus, qu'on remporte la victoire, qu'on repousse l'invasion ; et non avec des intendants et des contrôleurs qui restent au coin de leur feu. Conférer à des non-combattants une pension de retraite supérieure à celle des combattants, c'est plus qu'un crime : c'est une faute.

2° Mesures à brève échéance.

Préparer la mobilisation du ministère de la guerre et son dédoublement, bureau par bureau, pour transférer, après la déclaration de guerre, la partie principale en province (à Vierzon, Bourges ou Moulins, etc.), avec les dossiers des officiers, les documents du recrutement, les statistiques, etc. Faire reconnaître d'avance les locaux à occuper et les aménagements à y faire. Disposer le réseau télégraphique de manière à faire affluer les dépêches sur la ville choisie, sans passer par Paris.

Rattacher le service des pigeonniers à ce nouveau centre.

Prendre les mêmes dispositions à l'égard du ministère de la marine ; mais transférer dans une ville différente le ministère des affaires étrangères ainsi que le corps diplomatique étranger ; car dans ce dernier se trouvent toujours des membres favorables à l'ennemi, qui cherchent à surprendre des renseignements, et qu'il importe de tenir éloignés des bureaux du ministère de la guerre.

Préparer le transfert en province du siège de la Banque de France, avec ses réserves métalliques et sa fabrique de billets, — des directeurs des grandes compagnies de chemins de fer, des délégués des administrateurs de la Compagnie générale de navigation transatlantique et de la Compagnie des Messageries maritimes.

Préparer le transfert dans le sud-ouest de la France :

1° Des cuivres et ateliers de reproduction des cartes ;

2° Des dessins du matériel de guerre (artillerie, génie, etc.) ;

3° Des types, gabarits et instruments de précision des ateliers de Saint-Thomas-d'Aquin (à Paris), de Puteaux et de Meudon ;

4° Des matières premières pour amorces, fusées, etc.

Faire le recensement, dès le temps de paix, des locaux qui seraient susceptibles de favoriser ces installations en province.

Préparer l'envoi dans le Sud-Ouest et le Sud, aux grands ateliers des gares et dans les forges ou chantiers maritimes, des dessins, types, gabarits du matériel de guerre, afin d'utiliser la coopération de ces établissements.

Faire un recensement de tous les ateliers civils qui peuvent travailler pour l'armée et fournir notamment :

Des substances explosives, des pièces d'armes, des affûts, des projectiles, des arçons et des selles, des harnais, des voitures.

Utiliser les pénitenciers pour la confection du linge et des effets.

Préparer l'achat de bâches goudronnées pour en fournir aux voitures de réquisition découvertes. Dresser d'avance la liste des établissements qui confectionnent ces bâches, leur stock courant et leur capacité de fabrication par semaine.

Installer : 1° dans le nord de la France en Flandre ; 2° dans l'Ouest en Bretagne ; 3° dans le Sud-Ouest :

Une fabrique de fusils, une de cartouches, une de projectiles, une de conserves alimentaires, une de balles de foin pressé, afin que les armées françaises possèdent une base dans toutes les directions, et puissent changer au besoin de ligne d'opérations. — (Utiliser dans ce but les usines de Fives-Lille et le personnel de Douai, les établissements de la marine à Brest, Lorient et Nantes.)

Installer dans les contrées riches en fourrages (vallées de la Saône' Vendée, Morvan, Algérie) des presses hydrauliques annexées à des gares, pour fournir à l'armée du fourrage pressé en balles.

Préparer la mobilisation de compagnies de maçons constructeurs de fours et de boulangers destinés aux manutentions volantes, et les affecter au service des étapes de chaque armée.

Recenser les grands entrepôts de farine pour les requérir dès la mobilisation, et les affecter à l'intendant des étapes de chaque armée.

Calculer les approvisionnements à réunir et à entretenir sur les bases suivantes :

Cinq cents (500) grammes de viande par jour pour tout individu appartenant à l'armée ;

Six (6) kilos d'avoine, en moyenne, par jour, pour tout cheval appartenant à l'armée ;

Deux fusils par homme dans l'infanterie ;

Quatre cents (400) cartouches par fusil, pour la durée de la guerre ;

Cinq cents (500) coups de canon par pièce, pour la durée de la guerre ;

Une paire de chaussures par quinze jours en été, par dix jours en hiver.

Deux voitures de réquisition à quatre chevaux par bataillon, par plésion (3 batteries) d'artillerie et par régiment de cavalerie, marchant avec la troupe ;

Mille (1000) voitures par corps d'armée pour le service des étapes, tant pour aller des gares aux magasins temporaires, que pour apporter les vivres depuis ces magasins temporaires jusqu'au convoi administratif du corps d'armée ;

Douze cents bâches par corps d'armée pour le service des étapes, afin de pouvoir mettre à l'abri les denrées dans les gares de débarquement et sur les voitures de réquisition non couvertes ;

Deux cents grandes tentes par corps d'armée pour le service des étapes, afin d'abriter les denrées ou de créer des magasins provisoires ;

Préparer la mobilisation d'ouvriers de profession : emballeurs, tonneliers, portefaix, armuriers, artificiers, comptables, destinés à faire le ser-

vice de réception et de réexpédition dans les stations-magasins du service des étapes de chaque armée.

Préparer la mobilisation de fonctionnaires administratifs (employés de magasins, agents d'affaires, etc.) destinés à être mis à la disposition de l'intendant des étapes de chaque armée pour la création et la gestion des magasins temporaires à échelonner entre les corps d'armée et les gares de ravitaillement.

Préparer la mobilisation des mécaniciens et chauffeurs à emprunter, après la fin des transports stratégiques, aux Compagnies de chemins de fer de l'Ouest, du Midi et d'Orléans, pour renforcer le personnel de la Compagnie de l'Est.

Préparer les carnets de correspondance nécessaires à la cavalerie pour le service des relais, et multiplier les albums donnant les uniformes de l'armée ennemie.

Préparer les signaux optiques nécessaires pour faire communiquer de loin l'armée avec les places fortes.

Préparer le recensement des voitures de réquisition nécessaires au service des étapes pour ravitailler l'armée, à raison de mille (1000) voitures par corps d'armée. Etablir l'immatriculation des voituriers de réquisition, confectionner en temps de paix les brassards, livrets, ustensiles de cuisine, instruments de ferrage qui leur sont nécessaires, et prévoir les besoins en vivres pour eux et leurs chevaux. Préparer l'achat des bâches pour les voitures découvertes.

Préparer les fermes et ossatures des baraques provisoires à installer aux gares de bifurcation, pour y abriter : les manutentions, les abattoirs, les réfectoires, les ambulances de passage, les magasins de munitions, les magasins d'armes, les dépôts de souliers, capotes et vareuses, les dépôts d'ustensiles de campement, les meules de fourrage pressé.

Faire élaborer et reviser annuellement ces installations par le directeur des étapes de l'armée correspondante, qui doit s'approvisionner par les lignes ferrées dont font partie ces gares de bifurcation.

Installer les manutentions, le long des voies ferrées, en 3 échelons, de manière que deux travaillent pendant que le troisième est reporté en avant ou en arrière, suivant les progrès ou la retraite de l'armée.

Préparer l'envoi des dessins et types pour fabrication d'armes, de munitions, de selles, de harnais, aux ambassades et légations françaises à l'étranger, savoir :

Aux Etats-Unis et en Angleterre, pour les armes et munitions ;

En Angleterre, pour les selles, les harnais, les havresacs et les gibernes ;

Au Canada, pour le matériel en bois et les voitures.

Tenir prêtes les listes d'officiers d'artillerie en retraite, contrôleurs d'armes, officiers de cavalerie, officiers du train des équipages, compta-

bles et agents des finances devant composer les commissions de réception et de contrôle sur les lieux. Acheter des navires à vapeur pour ces transports, et n'embarquer les objets qu'après leur réception par la commission.

Préparer l'envoi au Maroc et en Espagne des commissions de remonte pour acheter tous les chevaux et juments susceptibles de faire un bon service.

Préparer l'envoi à New-York, Chicago et Saint-Louis d'une part, à Galatz et Odessa d'autre part, des courtiers et des sous-intendants en retraite pour acheter les avoines nécessaires à la cavalerie; à La Plata et en Australie, pour acheter des viandes de conserve, de manière à assurer une nourriture abondante à nos armées, sans se préoccuper outre mesure du prix, qui sera à la charge de l'ennemi s'il succombe. Dresser d'avance la liste nominative de ces agents ou commissions, et la faire tenir au courant par le service des subsistances au ministère de la guerre.

Prendre toutes les mesures nécessaires pour transférer, dès la fin de la mobilisation : partie au nord de la Somme, partie sur la rive gauche de la Loire, les dépôts de corps de troupe, bureaux de recrutement, arsenaux, magasins, dépôts de remonte, caisses publiques de l'Etat et papier timbré, dossiers judiciaires, registres des hypothèques, rôles des impôts, actes de l'état-civil, les registres et archives télégraphiques, les détenus des pénitenciers, les malades des hôpitaux militaires, de la région exposée de prime abord à l'invasion, région délimitée par l'Oise au nord, la ligne Paris-Orléans-Nevers à l'ouest, et la ligne Nevers-Chalon-sur-Saône au sud.

Faire sortir, dès la mobilisation finie, les dépôts de corps de troupe et les bureaux de recrutement des places de la frontière, afin qu'ils ne puissent y être bloqués. Pour ceux qui le seraient, établir des dépôts *bis*, où l'on enverra les hommes qui appartiennent au corps (convalescents guéris, retardataires, etc.)

Fixer d'avance sur quels points on dirigera les prisonniers et déserteurs de l'armée ennemie.

Régler les lignes d'évacuation, par voies ferrées et par eau, des malades et blessés pour chaque armée; tenir prêtes et au courant les listes des médecins civils et des établissements hospitaliers chargés de recevoir les évacués et de les traiter. Utiliser le personnel des Facultés de médecine et de la Société de secours volontaires aux blessés. Employer de préférence, dans ces établissements sédentaires, les médecins volontaires et les médecins étrangers.

Prendre les mesures nécessaires pour revacciner, dès leur appel sous les drapeaux, tous les hommes arrachés à la vie civile, afin d'éviter les épidémies de variole.

Préparer la création de corps volants, ou de partisans, destinés à servir de liaison entre les armées collatérales, à éclairer les flancs des armées d'aile et à barrer le chemin aux divisions de cavalerie ennemie, en occupant les fourrés, bois, défilés, etc. Composer ces corps de militaires des différentes armes, avec leur uniforme propre, pour induire en erreur l'état-major ennemi. Annexer à ces corps volants des télégraphistes munis de » taps » (appareils pour intercepter des dépêches au passage) et de matériel portatif. Etablir pour ces corps un mode de comptabilité simple, mais de nature à prévenir les perceptions abusives.

Afin d'assurer la communication du nord de la France avec le centre, même si l'ennemi s'empare du cours de la Seine, immerger un câble sous-marin le long des côtes de la Manche en le faisant atterrir dans des baies inaccessibles aux navires de guerre.

Dans les régions montagneuses de l'Auvergne, des Cévennes et des Alpes, substituer ces câbles souterrains aux lignes télégraphiques aériennes, qui ne fonctiennent plus quand elles sont chargées de givre ou de neige et soumises aux ouragans.

Faire, dans la région destinée à être le théâtre de l'invasion dès le début, c'est-à-dire dans la région comprise entre la frontière franco-allemande et la rive gauche de la Meuse, les préparatifs nécessaires pour replier les lignes télégraphiques, supprimer les bureaux-frontière et remplacer dans les autres les installations fixes par des installations provisoires, faciles à démonter.

Doter les places fortes de câbles souterrains, de téléphones, de pigeonniers et de signaux optiques. Pourvoir les grandes places du matériel et du personnel nécessaires pour fabriquer des ballons captifs et voyageurs.

Relier les places fortes de la frontière franco-allemande avec la base intérieure Orléans-Nevers-Chagny au moyen de câbles souterrains, sans passer par Paris, et enterrer ces câbles le long des chemins les moins fréquentés.

Fournir aux places fortes deux chiffres de correspondance secrète : l'un avec l'armée, l'autre avec le ministre de la guerre.

Dresser d'avance, pour chaque grande voie de communication (chemin de fer, route, canal), la liste des ouvrages d'art :

1° A mettre hors de service pour une période de temps déterminée ;

2° A détruire de fond en comble ;

3° A démonter en emportant les pièces, — et spécifier si des fourneaux de mine sont préparés, ainsi que la charge calculée d'avance. Entreposer à proximité les poudres nécessaires, sous la garde d'une garnison ou de la gendarmerie. Prescrire chaque année une inspection de ces dépôts et des chambres de mine. Charger un officier du génie des destructions à

faire sur chaque ligne d'après l'ordre du général en chef, ou d'office si l'ordre ne parvient pas à temps.

Dresser d'avance le plan des ouvrages de fortification (têtes de pont, positions défensives) à construire, soit sur la Loire, soit en arrière de l'armée pour lui servir de repli ; tenir le contrôle des ingénieurs, piqueurs, conducteurs, chefs d'équipe et des ouvriers sous leurs ordres tirés de la réserve de l'armée territoriale. Etablir la nomenclature des outils, ustensiles de cuisine, tentes, etc , nécessaires à ces ateliers, et les lieux où on les prendra.

Acheter les cartes, itinéraires et statistiques locales des régions du territoire ennemi voisines de notre frontière, les reproduire en les multipliant, et les distribuer aux états-majors, aux troupes et au service des étapes. Préparer la mobilisition du personnel destiné à administrer ces régions, au besoin.

Imprimer d'avance, dans les deux langues, un questionnaire franco-allemand, contenant les questions à poser aux déserteurs, transfuges, prisonniers, autorités civiles, etc., et y annexer un tableau des ressources des régions du théâtre probable des opérations, pour servir de guide dans les réquisitions.

Tenir prêts, pour les distribuer au début de la guerre, les renseignements relatifs aux corps ennemis, créés de toutes pièces au moment de la mobilisation (régiments de réserve, régiments de landwehr du IIe ban troupes du landsturm, gardes d'état-major, etc.), avec indication des signes distinctifs de l'uniforme de ces corps.

Préparer la création, le long de la frontière franco-allemande, en Pologne, Bohème, Autriche, Tyrol et Suisse d'une part, en Belgique et dans le grand-duché de Luxembourg d'autre part, de bureaux d'informations, pour se tenir au courant des transports stratégiques et de l'envoi des renforts. Allouer à ces bureaux des fonds pour payer des émissaires et s'abonner aux journaux provinciaux. Leur fournir un chiffre de correspondance secrète.

Entretenir des agences de renseignements à Londres et à Vienne, près des grands journaux.

Faire le recensement et l'immatriculation de tous les pigeonniers privés, pour les supprimer au moment même où sera décrétée la mobilisation, ou pour les utiliser dans le but de donner le change à l'ennemi.

Préparer des chiffres de correspondance secrète, qui soient distincts pour les armées, les places fortes, les autorités civiles, les agents diplomatiques et consulaires et autres mesures de ce genre...

Avant la déclaration de guerre, avertir les alliés et concerter avec eux l'ouverture des hostilités.

Avertir, par des dépêches à nos consuls, les navires de la marine marchande.

Avertir les colonies, et pourvoir à leur sécurité.

Faire embarquer de suite les troupes territoriales destinées à remplacer les corps mobiles d'Algérie.

Rappeler les officiers en mission au dehors.

Rappeler les navires de guerre disséminés.

Concentrer la majeure partie de la flotte de guerre dans la Manche. Faire observer par des avisos à grande vitesse le défilé du Skager-Rack, l'embouchure de l'Elbe et la Jahde.

Protéger notre marine marchande par des navires de guerre à l'embouchure de la Loire, de la Gironde et du Rhône ; par des stationnaires en face des débouchés du canal de Suez et de Gibraltar.

En cas où la flotte ennemie aurait la supériorité, par une alliance avec une autre puissance maritime, établir la communication avec nos colonies par des ports qui ne peuvent être bloqués, tels que Lorient, Bayonne et le golfe d'Aigues-Mortes.

Rentrer dans l'intérieur des terres (par l'embouchure de la Seine, de la Loire, de la Gironde et du Rhône) les richesses maritimes, navires, chantiers qui seraient exposés à être détruits ou incendiés de loin par le bombardement de bâtiments ennemis qui tiendraient la haute mer.

Dès que la mobilisation est décrétée, faire partir immédiatement les attachés militaires de la puissance adverse, les correspondants de ses journaux, ses sujets domiciliés dans la région frontière ou à Paris, Bourges, Lyon, etc., et interner ou expulser les autres, de manière qu'ils ne puissent avoir connaissance des transports stratégiques.

Faire résider des agents sûrs aux gares de transition des pays neutres qui bordent notre frontière, particulièrement en Suisse[1] et en Belgique, pour observer les allées et venues fréquentes des émissaires de l'ennemi, prendre leur signalement et les faire arrêter en France.

Dès la mobilisation, rétablir l'obligation du passeport sur toutes les frontières ; placer des agents de la police des renseignements aux gares des voies ferrées venant de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse ; — établir la censure des dépêches internationales, surtout de celles rédigées sous une forme commerciale ; — interdire l'usage de dépêches chiffrées ; — établir la censure des communications postales; — saisir les pigeonniers privés ; — établir la censure de la presse et supprimer tout article relatant des mouvements militaires.

Dans toute la zone Maubeuge-Paris-Nevers-Lyon, exiger que l'autorité locale signale de suite à la gendarmerie et à l'autorité militaire l'arrivée de tout individu étranger à la commune et l'arrêter provisoirement, si deux

[1] Il y a lieu de croire que ces agents seraient dûment autorisés à ce rôle, que des gouvernements réellement neutres ne pourraient pas admettre sans un accord international *(Réd.)*.

habitants de bonne foi notoire ne se portent pas garants et caution pour lui, après la publication de la mobilisation.

Créer un système de renseignements par les maires, agents de l'Etat militaires en retraite dans la zone d'invasion ; et distribuer aux gardes-champêtres ou autres agents des cornets pour signaler par le son la marche de la cavalerie ou des colonnes ennemies.

Etablir le centre télégraphique du pays à Bourges, et préparer en conséquence les raccordements nécessaires. — Changer les signes secrets d'intelligence entre nos bureaux, afin que l'ennemi ne puisse mettre à profit la connaissance qu'il aurait acquise de ceux usités antérieurement.

Dès la mobilisation, supprimer les bureaux télégraphiques qui bordent la frontière franco-allemande. Ne conserver que ceux situés à des nœuds de routes gardés par notre cavalerie, tels que Longuyon, Spincourt, Etain, Harville, Thiaucourt, Pont-à-Mousson, Leyr, La Neuvelotte, Einville, Marainviller, Montigny, Raon-l'Etape, Etival, Saint-Dié, Anould, Gérardmer, Cornimont, Le Thillot. — Evacuer sur la rive gauche de la Seine les dossiers et registres télégraphiques pour que l'ennemi ne puisse y trouver des renseignements utiles, ou prescrire de les brûler si le temps manque pour les évacuer.

Préparer dans toute la zone comprise entre la frontière franco-allemande et la rive gauche de la Meuse l'enlèvement des appareils télégraphiques, en remplaçant les vis d'attache par des chevilles en bois, et en tenant prêtes les caisses de transport. — Préparer également l'enlèvement ou la destruction des isolateurs et des poteaux.

Réunir de suite les fonds nécessaires pour la durée de la guerre, de crainte que le crédit ne soit diminué par des défaites.

Envoyer hors de Paris les réserves métalliques et les planches à billets de la Banque de France.

Expédier hors de Paris les objets d'art des musées, sujets à être détruits dans un incendie ou une émeute.

Créer une dérivation, pour le transit international, de l'Angleterre vers l'Europe centrale et la Méditerranée par le centre de la France.

Approvisionner les places fortes de la frontière pour un an ; Paris et Lyon pour six mois ; et admettre, dans toutes les forteresses, les denrées en franchise de douane et d'octroi.

Admettre, à la frontière, les armes et les chevaux en franchise de droits de douane.

Fermer la frontière ennemie dès la déclaration de guerre ; interdire l'exportation d'armes, de chevaux, de denrées et de matériel de guerre. Faire surveiller tous les passages par les douaniers et forestiers.

Couper la correspondance télégraphique avec l'ennemi, et soumettre à la censure celle échangée avec les neutres.

Déclarer l'état de siège dans les départements compris entre la mer du Nord, la ligne Rouen-Orléans-Nevers et la ligne Nevers-Lyon.

Mobiliser un régiment de gendarmerie en arrière de chaque armée pour garder les ponts, les gares, faire la police des routes et arrêter les fuyards ou traînards. Placer ce régiment sous les ordres du directeur des étapes de l'armée respective.

Dès la mobilisation, reporter la division de cavalerie de Lunéville sur la rive gauche de la Moselle, en plaçant son centre à Charmes, et en la chargeant de fournir des noyaux de patrouilles à Einville, Marainviller, Montigny, Raon-l'Etape, Etival, Saint-Dié, Anould, Gérardmer, Cornimont et Le Thillot.

Détruire les œuvres d'art du chemin de fer de Thiaucourt à Pagny-sur-Moselle, afin de retarder les travaux que fera l'envahisseur pour établir une dérivation de Thiaucourt à Lérouville, dans le but de tourner la place de Toul.

Détruire le nœud de voies ferrées de Conflans-en-Jarnisy pour une période de temps déterminée, afin d'empêcher l'envahisseur d'amener rapidement son parc de siège devant Verdun.

Détruire également le nœud de voies ferrées de Longuyon, si la place de Longwy a été rasée.

Préparer l'évacuation du matériel roulant des chemins de fer entre la frontière allemande et la ligne Mézières-Toul-Epinal.

Dès la mobilisation déclarée, confier aux boulangeries civiles la fabrication du pain de troupe, afin de consacrer les manutentions de l'armée et de la marine à la fabrication exclusive du biscuit.

Utiliser, sur une large échelle, pour la nourriture des garnisons et des armées, les conserves de poisson, qui forment un stock considérable dans les grands ports de mer.

Assigner à l'intendant des étapes de chaque armée les ports de mer où nos courtiers résidant à l'étranger lui expédieront les farines, avoines, conserves de viande achetées à l'étranger.

Préparer dans les régions consacrées à l'élève du bétail (La Thiérache au nord, Le Perche à l'ouest, le Morvan et le Charolais au centre), l'installation de grands abattoirs aux gares de bifurcation de la région, pour expédier par chemin de fer la viande dépecée, en la préservant (au moyen des réfrigérants ou diverses substances) de la décomposition pendant le transport.

La mobilisation terminée, faire imprimer, lithographier et établir à la main de faux états de situation, de manière à donner le change à l'ennemi sur l'emplacement et la composition de nos corps d'armée. Mêler aux avants-gardes des bataillons de garnison et des bataillons territoriaux dans le même but. Composer les corps volants de troupes mixtes, dont les hommes seront tirés d'armées différentes.

Etablir dans les villes où siègent les délégations des ministères un système rigoureux de surveillance sur les étrangers et les correspondants de journaux, en tenant des agents en permanence à la gare, en faisant journellement la visite des auberges et hôtels, et en exigeant des habitants la déclaration immédiate de l'arrivée de tout individu étranger à la localité qu'ils logent ou reçoivent chez eux. Exiger de chaque étranger, quel qu'il soit, qu'il se présente à la police pour obtenir un permis de séjour. — Prendre les mêmes précautions dans toutes les localités où débarquent les troupes sur la frontière, et surtout dans celles où s'établissent les quartiers généraux; exiger que tout fournisseur soit pourvu d'une carte d'identité à laquelle sera annexée sa photographie. Ne tolérer aucun fournisseur civil en 1re ligne, et les reléguer tous aux stations-magasins, qu'ils ne devront pas dépasser.

Dans une prochaine livraison, nous espérons pouvoir aborder les vues et prévisions de M. le général Pierron relatives au déploiement stratégique des forces françaises sur la frontière franco-italienne, et aussi, par ricochet éventuel, sur la frontière franco-suisse et savoisienne neutre.

ACTES OFFICIELS

Discipline. — Le Département militaire a adressé aux chefs d'arme et aux chefs de service, aux commandants de corps d'armée, de brigade et de régiment, et aux commandants des fortifications du Gothard et de Saint-Maurice, une circulaire rappelant les ordres de service du 5 février 1892 et du 4 février 1893, relatifs au maintien de la discipline. « Aujourd'hui, il convient d'ajouter ce qui suit, dit ensuite cette circulaire : L'instruction de l'armée et la discipline ont fait, durant ces vingt-cinq dernières années, des progrès considérables. Ces progrès, nous les devons aux ordres généraux traitant de l'instruction des troupes, au perfectionnement systématique du corps enseignant, puis, avant tout, à l'intelligence, au caractère consciencieux et à l'énergie de nos officiers instructeurs, à une active collaboration des officiers de troupes et des sous-officiers à l'instruction, et à ce fait que la troupe elle-même s'est formé une idée plus sérieuse des devoirs du service.

» Tout en faisant cette constatation, nous avons le devoir de rendre attentifs à certains défauts qui subsistent encore. Il ne règne pas partout entre les officiers et la troupe cette confiance absolue qui est nécessaire